

26 fév 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 février 2021

Covid-19 : accroissement des crédits de personnel de l'INASTI pour 2021

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'accroissement non-structurel des moyens de personnel de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) pour 2021, afin de faire face à l'augmentation du volume de travail du fait de la crise sanitaire.

Afin de faire face, en 2021, à toutes les nouvelles tâches consécutives de la crise sanitaire, qui s'ajoutent aux nombreuses missions de l'INASTI qui se trouvait déjà dans une situation précaire au niveau de son effectif global, l'Institut a introduit une demande de crédit en personnel supplémentaire.

Le Conseil des ministres a dès lors marqué son accord sur l'augmentation non-structurelle des crédits de personnel de l'INASTI jusqu'en juin 2021. Les crédits additionnels seront inscrits au budget de l'institution lors du contrôle budgétaire 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be